

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2020**

**Présents** : M. Mmes ASSELIN A. – BIFFARD M. – BOUCAULT C. – BOURDIN G. - CHALEMBERT G. – CORBIN T. – CORLÉ V. – GERMOND I. - GOUAULT M. – GOUAULT Ph. – GOUDET O. - HUBERT A. – LENAERTS P. – OLIVIER G. - PECCHIOLI P. – PEUVRET C. – PISTOLI D. – POTTS O. – RIVIERE P. – SORESCU-HINGUE G.- TASSE-CARRY V. – VAIL A. – VERNEY G.

**Excusés** : Mme CLARENC C. (pouvoir à M. PISTOLI D.) – M. GUILLAUME M. (pouvoir à Mme HUBERT A.)

**1° Approbation du précédent compte-rendu de séance**

Patrick Rivière demande le retrait de la phrase « le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Becquet » dans l'approbation du plan prévisionnel de financement des travaux de restauration des toitures du Moulin du Blanchard Ce qui est accepté. Le compte-rendu sera modifié en conséquence.

Le précédent procès-verbal ainsi rectifié, après un vote à main levée (22 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions) est approuvé.

**2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

**3° Retrait de la commune de Perche en Nocé du SIAEP Perche Sud**

Le conseil municipal de la précédente mandature avait sollicité par délibération de principe le retrait de la commune de Perche en Nocé du SIAEP Perche Sud au vu des nombreux dysfonctionnements constatés, pas de RPQS depuis 2014 et le fait que la loi Notre dit « un seul syndicat par commune nouvelle ».

Monsieur le Maire et monsieur Gérard Olivier (président du SIAEP de Nocé) font un compte-rendu de la réunion du 29 septembre avec monsieur Loiseau, nouveau président du SIAEP Perche Sud qui avait pour objet de déterminer le ticket de sortie. Ce ticket de sortie, après négociation, a été fixé à 118 529,75 € à la charge du SIAEP de Nocé qui reprendra les abonnés du SIAEP Perche Sud. Ce montant intègre les travaux effectués sur les communes adhérentes de Perche en Nocé d'un montant de 145 589,16 € sur les 5 dernières années.

Le prix de vente du m3 d'eau sur le SIAEP Perche Sud de 2,56 € actuellement sera écrêté tout doucement et jusqu'en 2025 pour arriver au prix de vente du m3 du SIAEP de Nocé à 2,16 € actuellement.

Les services de la sous-préfecture sollicitent une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, demande le retrait de la commune de Perche en Nocé du SIAEP Perche Sud.

**4° Vente du terrain sous la Maison des Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande d'acquisition par monsieur et madame Bayer de la parcelle cadastrée section AA n°115 et présente les informations complémentaires communiquées au préalable aux conseillers municipaux :

- classement de cette parcelle en Uj au PLUI c'est-à-dire en zone correspondant à des cœurs d'îlots en fond de parcelles affectées à des jardins, vergers et espaces plantés où un abri de jardin jusqu'à 50 m<sup>2</sup> peut y être construit.
- parcelle non desservie en voirie, eau, électricité, assainissement.

Après avoir rencontré à nouveau les acquéreurs, monsieur le maire propose de fixer le prix de vente de cette parcelle à 1 500 € soit 2,5 à 3 fois supérieur à celui du notaire. Patrick Rivière avait proposé un prix de 6 € le m<sup>2</sup>. Cette somme de 1 500 € permettra d'aménager un terrain engazonné dans la cour de la M.A.M.

Il rappelle que les acquéreurs conserveront l'escalier et devront l'entretenir. La fixation dans le mur sera également à leur charge.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote du prix de vente proposé à 1500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté (19 votes pour, 0 votes contre, 6 abstentions) :

- fixe le prix de vente de cette parcelle à 1 500 €,
- précise les conditions de vente :
  - conservation, entretien de l'escalier et fixation dans le mur à la charge des acquéreurs,
  - création d'un droit de passage de 3 à 4 mètres au profit du fonds dominant, la commune de Perche en Nocé, pour accéder au mur en cas de besoin,
- décide de vendre cette parcelle à monsieur et madame Bayer domiciliés au 17, rue de Courboyer, commune déléguée de Nocé 61340 Perche en Nocé,
- précise que les frais de rédaction de l'acte notarié sont à la charge des acquéreurs,
- autorise le maire ou le premier adjoint à signer l'acte notarié auprès de maître Rogez, notaire à Berd'huis.

### **5° Repas des aînés**

Caroline Peuvret adjointe en charge de la commission Fêtes et Cérémonies prend la parole et informe que le repas des aînés prévu le 22 novembre 2020 ne va pas avoir lieu à cause du contexte sanitaire actuel.

Elle présente deux propositions émanant de la commission :

- report du repas en 2021,
- ou proposition d'un spectacle culturel dans les 3 salles des fêtes au printemps 2021 avec distanciation physique et port du masque.

D'autres propositions sont faites au sein de l'assemblée (distribution de paniers garnis, bons d'achat dans les commerces locaux).

Il est rappelé que l'objectif est de rassembler les personnes âgées pour qu'elles puissent se retrouver.

L'axe retenu, à travailler en commission, est l'organisation d'un spectacle au printemps (en remplacement du repas 2020) dans les 3 salles des fêtes et l'organisation d'un repas en octobre-novembre 2021 si la situation sanitaire le permet.

### **6° Présentation du dispositif Panneapocket**

Monsieur Olivier Potts, adjoint en charge de la communication fait une présentation élargie de ce point :

- la commission lors de sa première réunion de septembre a fixé :
  - l'ordre de marche des mois qui viennent avec les principaux thèmes à mettre en œuvre,
  - communication écrite : bulletin municipal,
  - communication internet : site internet de la commune, page Facebook,
  - mise en place de groupes villageois.

Il précise qu'un bulletin municipal composé de 4 pages sortira le 15 octobre prochain.

- la commission lors de la seconde commission a fixé les travaux suivants :
  - contenu du bulletin de 4 pages,
  - travail en sous-groupe pour finalisation du bulletin qui se décompose ainsi :
    - présentation du conseil municipal,
    - bilan du confinement,
    - actions menées et en cours,
    - projets amorcés et à venir,
    - espace d'expression des deux listes.

Il présente ensuite le dispositif Panneapocket, application mobile qui informe et alerte les administrés. C'est un autre mode de communication de la mairie qui diffuse les informations. Le service est gratuit pour l'utilisateur qui doit télécharger l'application pour recevoir des notifications et payant pour la collectivité à hauteur d'un abonnement annuel de 290 € TTC sans engagement dans la durée.

A suivre : préparation du bulletin municipal de fin d'année et mise en place des groupes villageois.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'abonnement à Panneapocket au prix de 290 € TTC l'année.

Patrick Rivière demande s'il est possible de connaître le nombre de visites sur le site web de la commune. Olivier Potts se renseignera.

## **7° Terrain de football de Nocé**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal de Perche en Nocé avait par délibération du 19 décembre 2018 donné la parcelle cadastrée section ZN n°36 à usage de terrain de football à la CDC Cœur du Perche.

Il propose que la commune reprenne ce terrain car d'une part, il n'y a plus d'équipe de football officielle à Nocé et d'autre part, Perche en Nocé était la seule commune à avoir délibéré pour donner le terrain à la CDC Cœur du Perche.

D'autre part, monsieur le maire avait reçu une demande d'un collectif de personnes qui voulaient baptiser ce terrain au nom de Jean Rouault, pour son dévouement au sein de l'équipe de Nocé, auquel il avait donné une réponse positive sur le principe. Le terrain sera baptisé lors de l'organisation d'un tournoi de sixte en 2021. Si l'équipe de football redémarre, la commune remettra le terrain à disposition de la CDC Cœur du Perche. Patrick Rivière propose de baptiser également le vestiaire en ce nom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (25 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions) décide de reprendre ce terrain et précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°125 du 19 décembre 2018.

## **8° Représentativité dans certaines associations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner des représentants communaux au sein des associations suivantes conformément à leurs statuts. Les conseillers municipaux suivants proposent leur candidature.

- l'association Préaux Patrimoine :
  - membre titulaire => Catherine BOUCAULT
  - membre suppléante => Ophélie GOUDET
- l'association Moulin Blanchard :
  - membres titulaires :
    - Patrick LENAERTS,
    - Olivier POTTS,
    - Pascal PECCHIOLI

Patrick Rivière demande si la délibération concernant le plan de financement des travaux de couverture du moulin du Blanchard voté à la précédente séance du conseil municipal va être rapportée ou pas car il dit qu'il y a conflit d'intérêt, des membres de l'association Moulin Blanchard étant également décideurs au sein du conseil municipal. Monsieur le Maire répond que ces conseillers municipaux n'étaient pas représentants de l'association lors de la précédente réunion et qu'ils ne prendront pas part aux prochains votes concernant cette association.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la représentativité communale au sein de l'association Préaux Patrimoine et, après un vote à main levée, (19 votes pour, 0 votes contre, 6 abstentions) accepte la représentativité communale au sein de l'association Moulin Blanchard.

## **9° Approbation du rapport d'activités 2019 de la commune de Perche en Nocé**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2019 de la commune de Perche en Nocé communiqué au préalable aux conseillers municipaux. Il demande au conseil municipal de procéder par vote à l'approbation de ce document.

Mrs Mme Asselin, Pistoli, Rivière, Sorescu-Hingue, Tasse-Carry s'abstiennent de voter au motif qu'ils n'étaient pas élus au sein du conseil municipal de Perche en Nocé en 2019.

Le conseil municipal, après un vote à main levée (19 votes pour, 0 votes contre, 6 abstentions) approuve le rapport d'activités 2019.

## **10° Reversement du FPIC par la CDC Cœur du Perche à la commune de Perche en Nocé**

Monsieur le Maire précise que le FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales perçu par la CDC Cœur du Perche est reversé en partie aux communes en fonction du C.I.F. (coefficient d'intégration fiscale) qui était de 0.60 lors de la réunion des CDC Perche Sud et CDC Perche Rémalardais puis est descendu à 0.34 lors de l'intégration d'origine industrielle la première année (C.I.F. moyen des collectivités de même strate) et passe en 2020 à 0.67. La part du FPIC qui revient à la commune en 2020 s'élève à 26 080 €.

## **11° Signature d'une convention d'économie d'énergie dans le cadre de la réhabilitation de la mairie annexe de Saint Aubin des Grois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie annexe de Saint Aubin des Grois, des travaux d'isolation ont été réalisés permettant ainsi des économies d'énergie.

Dans ce contexte, une convention d'économie d'énergie concrétise le rapprochement entre la commune de Perche en Nocé, bénéficiaire des travaux, et ENGIE SA qui accorde finalement à la commune une prime CEE de 883,95 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la signature de ladite convention et autorise le maire à la signer.

## **12° Point sur le Relais du Parc**

Monsieur le Maire présente les dernières actions entreprises avec le gérant :

- a) Rencontre entre le gérant, le maire et le maire délégué de Nocé où il a été proposé au gérant de quitter les lieux par la signature d'une rupture amiable du contrat de location-gérance, d'effacer les loyers dus pendant la période de confinement et éventuellement ceux suivant cette période. Les loyers impayés s'élèvent à 6 308,30 € avant la période de confinement.  
A notre connaissance, le gérant n'a pas effectué de démarches à ce jour pour déposer le bilan.
- b) envoi d'un recommandé au gérant resté sans réponse le 10 août.
- c) envoi d'un commandement de payer les loyers par acte d'huissier le 10 septembre pour reprendre le local le plus tôt possible et y remettre un nouveau gérant.

Monsieur Potts, sur une question posée par Patrick Rivière, précise que le dossier d'inscription à l'opération Mille Cafés du café-restaurant l'Auberge du Pélican de Dancé est en cours d'élaboration et rappelle que cette opération ne peut s'exercer que sur le dernier café de la commune.

## **13° Local pour l'association Capdjeun's**

L'association Capdjeun's qui dispose actuellement du logement au-dessus du Relais du Parc à Nocé est très intéressée par la grange en face de la boulangerie et est prête à participer à l'élaboration d'un projet.

Cette grange pourrait comporter une partie ouverte pour un lieu de rassemblement et une autre fermée pour accueillir l'association Capdjeun's.

## **14° Décision modificative**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative pour :

- inscrire le FPIC reversé par la CDC Cœur du Perche à la commune de Perche en Nocé à hauteur de 26 080 au compte 73223 et affecter cette recette, non prévue au budget primitif, en réserves au compte 6815,
- inscrire la vente du terrain sous la Maison des Assistantes Maternelles pour la somme de 1 500 € au chapitre 024 et affecter cette recette en réserves au compte 6815.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
6815 73223	Dotations aux provisions pour risques Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	27 580	26 080
023	Virement à la section d'investissement	- 1 500	
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
021 024	Virement de la section de fonctionnement Produit des cessions		- 1 500 1 500
<b>Total</b>		<b>26 080</b>	<b>26 080</b>

### **15° Calendrier des prochaines séances du conseil municipal :**

- Les mercredis :
  - 14 octobre,
  - 18 novembre,
  - 16 décembre 2020
  - 20 janvier 2021.

### **16° Questions orales :**

- Calendrier des prochaines commissions :
  - o Commission des impôts directs : 21 octobre à 18 H
  - o Commission Finances : 10 novembre à 20H30
- Maison des Assistantes Maternelles : un problème d'insonorisation de la M.A.M. a été constaté. Monsieur Denis Bobin, compétent dans ce domaine, sera contacté pour donner un avis et proposer des noms d'entreprises pouvant apporter une solution technique. Des crédits à hauteur de 5 000 € sont disponibles sur ce budget.
- Monsieur Potts indique que le terrain de pétanque de Nocé actuellement situé dans le quartier de la Mouchardière vient d'être déménagé dans un ensemble d'infrastructures sportives le long du terrain de basket rue Modeste Romet avec objectif d'aménager cet endroit pour qu'il soit plus utilisé.
- Déménagement à venir des containers d'ordures ménagères du côté de la salle des fêtes sur le côté de l'atelier communal afin d'éviter des dépôts sauvages, en accord avec le président du SMIRTOM du Perche Ornaïs.
- Monsieur Olivier fait remarquer que des poubelles sont étalées dans le bourg de Nocé et que des chats sont nourris sur les trottoirs.
- Monsieur le maire donne le coût communal du chauffage des locaux ex-CDC à Nocé : 1 054 €/an.
- Une discussion est engagée sur les animations menées par l'association Art Culture & Co à destination des habitants, des scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23H05.

Le Maire,  
Pascal PECCHIOLI

